Encadrer les zones de gestion urbaine et réguler la prostitution pour assainir l’économie bruxelloise

Niveau de pouvoir :

Région

Catégorie :

Economie / Indépendants / Entreprises publiques / Tourisme, Egalité des chances / Neutralité de l’Etat / Inclusion sociale

État des lieux :

Les Jeunes MR considèrent que Bruxelles, en tant que capitale européenne, doit être à la fois une ville ouverte et dynamique, mais aussi sécurisée et prospère économiquement. La présence de prostitution non encadrée dans certaines zones de la ville génère des risques pour la sécurité des citoyens et favorise l’économie parallèle, l’exploitation et la criminalité. Il est de notre responsabilité politique de proposer des solutions réalistes et humanistes pour sortir la prostitution de l’ombre, tout en protégeant les droits des personnes concernées.

Constats :

La prostitution clandestine à Bruxelles demeure un phénomène structurant de l’économie

informelle, échappant à tout contrôle sanitaire et fiscal.
Elle est souvent liée à l'exploitation, au proxénétisme et à des réseaux criminels, mettant en danger les personnes qui y exercent ainsi que l'environnement urbain.
Les zones de gestion urbaine (ZGU), déjà existantes dans certaines communes bruxelloises, montrent qu'une régulation de l'espace public peut améliorer la sécurité, la propreté, et la qualité de vie des habitants tout en créant un cadre légal pour certaines activités.
Une économie partiellement « cachée » prive la Région de Bruxelles-Capitale de ressources fiscales importantes et limite l'accès des travailleurs du sexe à la sécurité sociale, aux droits du travail et aux protections sanitaires.
Les politiques purement répressives n'ont pas permis de résoudre le problème : elles marginalisent davantage les personnes concernées et ne font qu'alimenter la clandestinité.

Motivation de la proposition :

Les Jeunes MR considèrent que Bruxelles, en tant que capitale européenne, doit être à la fois une ville ouverte et dynamique, mais aussi sécurisée et prospère économiquement. La présence de prostitution non encadrée dans certaines zones de la ville génère des risques pour la sécurité des citoyens et favorise l'économie parallèle, l'exploitation et la criminalité. Il est de notre responsabilité politique de proposer des solutions réalistes et humanistes pour sortir la prostitution de l'ombre, tout en protégeant les droits des personnes concernées.

Constats :

La prostitution clandestine à Bruxelles demeure un phénomène structurant de l'économie informelle, échappant à tout contrôle sanitaire et fiscal.
Elle est souvent liée à l'exploitation, au proxénétisme et à des réseaux criminels, mettant en danger les personnes qui y exercent ainsi que l'environnement urbain.
Les zones de gestion urbaine (ZGU), déjà existantes dans certaines communes telles que Anvers et précédemment à Seraing, montrent qu'une régulation de l'espace public peut

améliorer la sécurité, la propreté, et la qualité de vie des habitants tout en créant un cadre légal pour certaines activités.
Une économie partiellement « cachée » prive la Région de Bruxelles-Capitale de ressources fiscales importantes et limite l'accès des travailleurs du sexe à la sécurité sociale, aux droits du travail et aux protections sanitaires.
Les politiques purement répressives n'ont pas permis de résoudre le problème : elles marginalisent davantage les personnes concernées et ne font qu'alimenter la clandestinité.

Enjeux :

Sécurité et urbanisme : garantir un cadre urbain où habitants, commerçants et travailleurs du sexe peuvent coexister dans le respect mutuel et la sécurité.
Justice sociale : offrir des alternatives concrètes aux personnes exerçant la prostitution pour éviter l'exploitation et garantir des droits fondamentaux.
Economie formelle : intégrer cette activité dans l'économie légale afin d'assurer une meilleure fiscalité et une protection sociale adéquate.
Image de la ville : renforcer la réputation de Bruxelles comme ville moderne, sûre, et respectueuse des droits de tous ses citoyens.

Proposition concrète :

Encadrement légal et sécurisé de la prostitution
Créer ou renforcer des zones spécifiques où l'exercice de la prostitution est autorisé, contrôlé et encadré, avec un suivi sanitaire et juridique.
Mettre en place un système de licences ou d'autorisations, garantissant le respect de la loi et la protection des droits des travailleurs et travailleuses du sexe.
Accompagnement social et économique
Développer des programmes de sortie de l'exploitation pour les personnes qui souhaitent changer d'activité, incluant l'accès à la formation, à l'emploi, au logement et à l'aide

psychologique.
Garantir l'accès à la santé, à la contraception, au dépistage régulier et à la prévention des addictions ou violences.
Assainissement économique et fiscal
Encourager l'intégration de la prostitution régulée dans l'économie formelle, avec déclarations fiscales et contributions sociales.
Mettre en place des incitations pour les travailleurs du sexe qui rejoignent le cadre légal, tout en sanctionnant les pratiques illégales et exploitantes.
Renforcement des zones de gestion urbaine
Étendre les ZGU aux zones concernées par la prostitution afin d'améliorer la sécurité, la propreté et la qualité de vie des habitants.
Déployer des équipes pluridisciplinaires pour surveiller l'espace public, identifier les réseaux criminels et assurer le respect des droits de chacun.
Collaboration interinstitutionnelle
Assurer une coordination étroite entre la Région, les communes, la police, les associations et les services sociaux pour garantir une approche globale et cohérente.
Développer des campagnes de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs locaux sur les enjeux liés à la prostitution et à la sécurité urbaine.

Motion déposée par :

GT Emploi, entrepreneuriat, économie & fiscalité